

Sciences sociales

2021-2022



MONSIEUR EYNATTEN

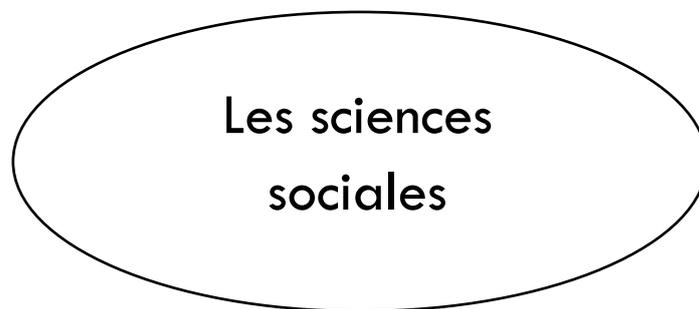
4e Année générale - Option de base

SÉQUENCE 0 :

LES SCIENCES SOCIALES ?

INTRODUCTION

Tu as déjà vécu une année dans l'option de *Sciences sociales*, comment expliquerais-tu à un élève de 2^e année ce que sont les sciences sociales ?



Les sciences
sociales

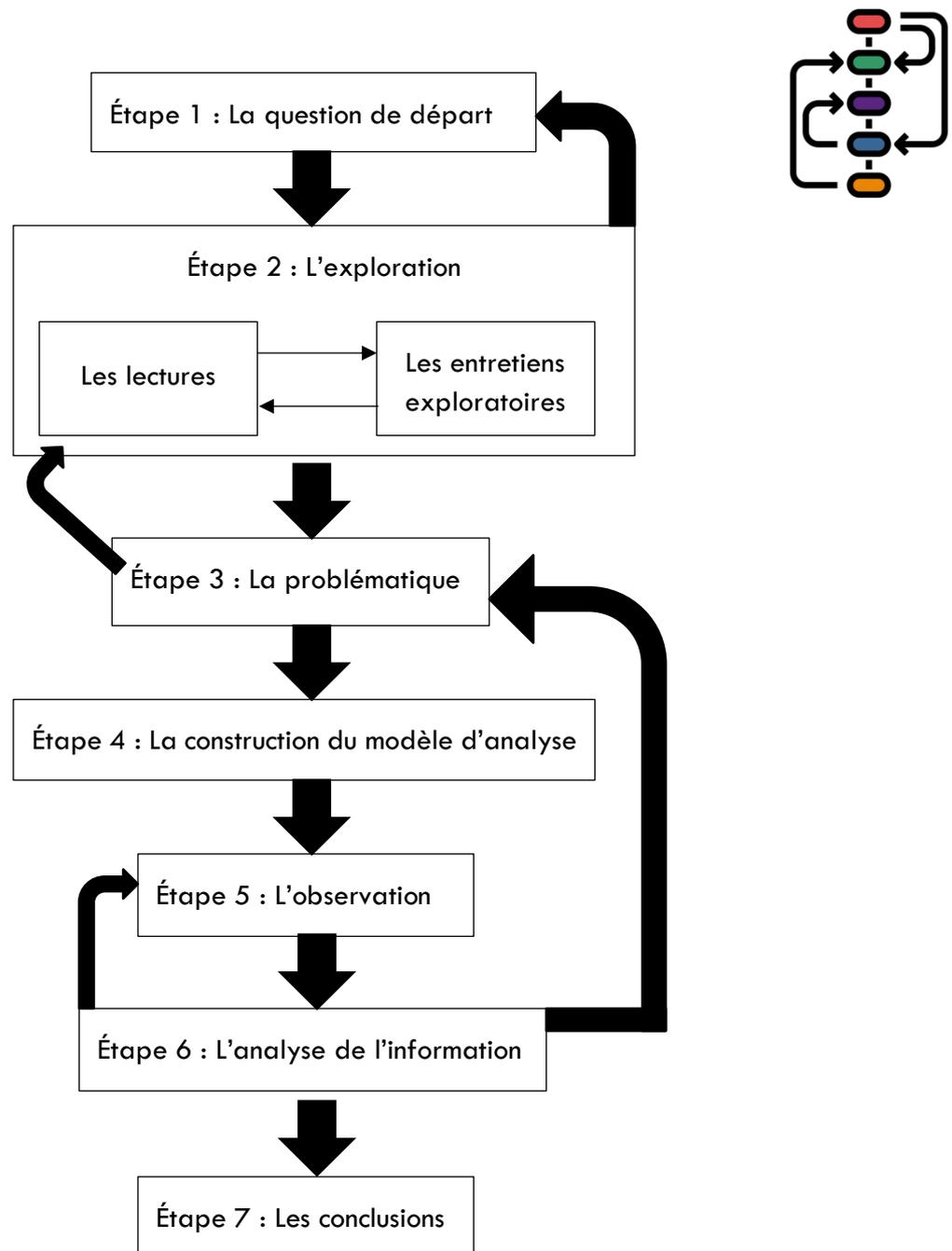
Que retiens-tu du cours de sciences sociales ?

- La violence
- Sexisme // Féminisme
- L'autocratie ⇔ Démocratie // Anarchie
- **Famille**
- La prison // **Justice**
- Les médias
- Les loisirs
- La socialisation

LA DÉMARCHE DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

Mener une recherche en sciences sociales nécessite de la **rigueur scientifique**, mais implique également de pouvoir revenir en arrière au besoin. La démarche n'est jamais linéaire !

Schéma réalisé sur base de Van Campenhoudt L., Marquet J., Quivy R., *Manuel de recherches en Sciences sociales*, 2017^s Dunod, Malakoff



QUELQUES DÉFINITIONS IMPORTANTES ...



Un **axe de tension** :

.....

.....

.....

.....

.....

Un **acteur** et un **agent** :

.....

.....

.....

.....

.....

Une **action** :

.....

.....

.....

.....

.....

Un **enjeu** :

.....

.....

.....

.....

.....

SÉQUENCE 1 :

LA FAMILLE À JE-NOUS

QUI SUIS-JE ?

Complète la carte d'identité suivante par rapport à toi.



<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :/...../.....</p> <p>Nationalité(s) :</p> <p>Sexe : H – F – X</p> <p>Lieu de résidence :</p> <p>Lieu de résidence du père :</p> <p>Lieu de résidence de la mère :</p> <p>Frère(s) :</p> <p>Sœur(s) :</p>	<p><i>Dessin de ma passion</i></p>
--	------------------------------------

Complète maintenant le tableau suivant en comparant les réponses de toute la classe :

	Groupe des 4G sciences sociales en septembre 2021
Nombre de garçon(s)	
Nombre de fille(s)	
Nombre de X	
Nombre de personnes habitant chez ses deux parents	
Nombre de personnes habitant chez son père	
Nombre de personnes habitant chez sa mère	
Nombre de personnes n'habitant pas chez ses parents	
Nombre moyen de frère(s)	
Nombre moyen de sœur(s)	

PRENDRE UNE PHOTO DE « LA FAMILLE » EN 2021

Observe la *bande d'annonce* du film *C'est quoi cette famille ?!* sorti en 2016.

Nb. Lorsqu'une vidéo est proposée en classe, tu pourras toujours la retrouver en scannant le QR code associé dans le cours.

SCAN ME



1. À partir du **titre** du film, ainsi que du **sous-titre**, de quoi le film peut-il parler ?

.....

.....

.....

2. Observe les personnages sur le zoom de l'affiche et **décris-les**. Quelles sont les particularités de ces personnages ?



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Après avoir regardé la *bande annonce* du film, quel problème est soulevé dans l'histoire de ces personnages ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Comment le jeune appelle-t-il la situation familiale dans laquelle il se trouve ?

Une famille

5. Penses-tu que ce genre de famille existe ?

.....

.....

DÉFINIR LA FAMILLE

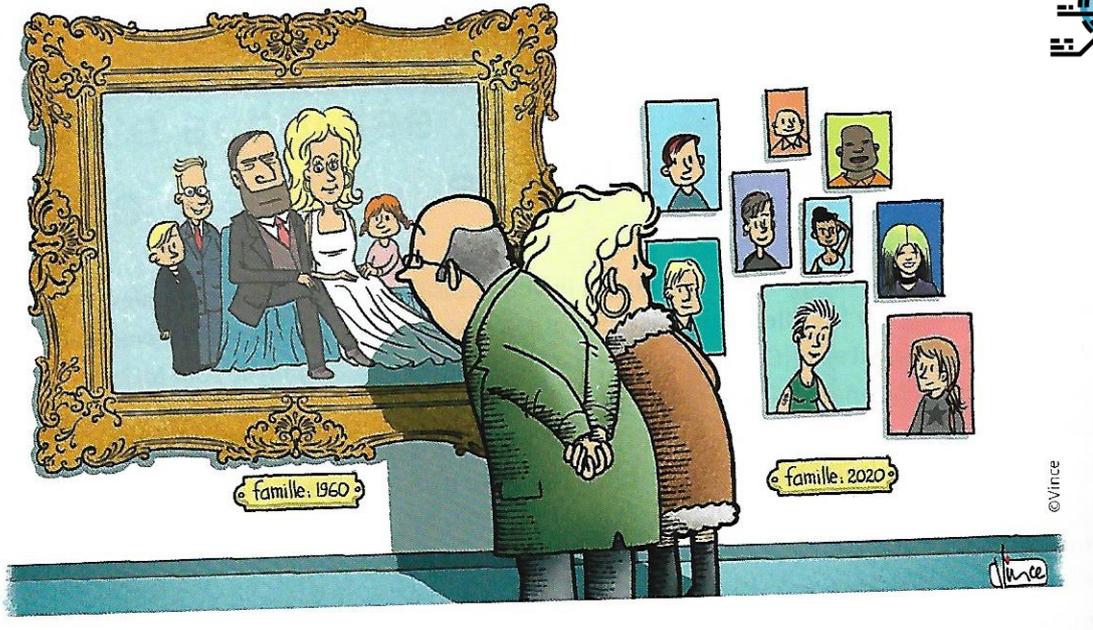
Comment définis-tu la famille ?

.....

.....

.....

Observe la caricature suivante :



Source : Cornet J. & all., *Pratique des sciences sociales*, Tome 1, 2021², Erasme, RESBO, Bouge, p. 96

1. **Décris** ce qui est représenté ?

.....

.....

.....

.....

2. Quelles **différences** existent entre la famille en 1960 et la famille en 2020 ? Comment est-ce représenté sur l'illustration ?

.....

.....

.....

.....

.....

3. Pourquoi les parents sur la photo de 1960 sont-ils représentés en grand sur l'image ?
Peut-on constater une telle mise en évidence en 2020 ?

.....
.....
.....
.....

SE POSER UNE QUESTION DE RECHERCHE

Dans cette séquence, nous allons travailler à partir de la question suivante :

Comment le modèle de la *famille* a-t-il évolué dans la société et quel est l'impact de cette évolution pour les enfants ?

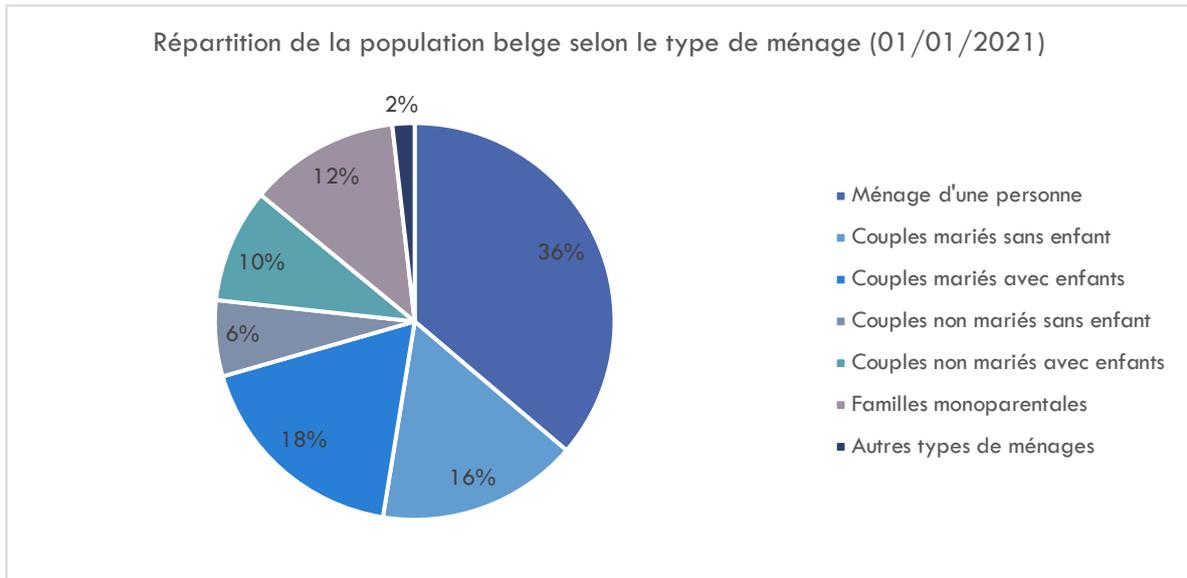


Dans l'espace ci-dessous, indique tes **hypothèses** :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANALYSER LA SITUATION ACTUELLE (FAITS)

QUELQUES STATISTIQUES



Source : STABEL, extraits de « Structure de la population » sur www.stabel.fgov.be, consulté en 2021

1. Qu'est-ce qu'un **ménage** ?

.....

.....

.....

.....

2. Sur base du graphique ci-dessus, quel **constat** peux-tu faire ?

.....

.....

.....

.....

3. Que signifie « famille monoparentale » ?

.....

.....

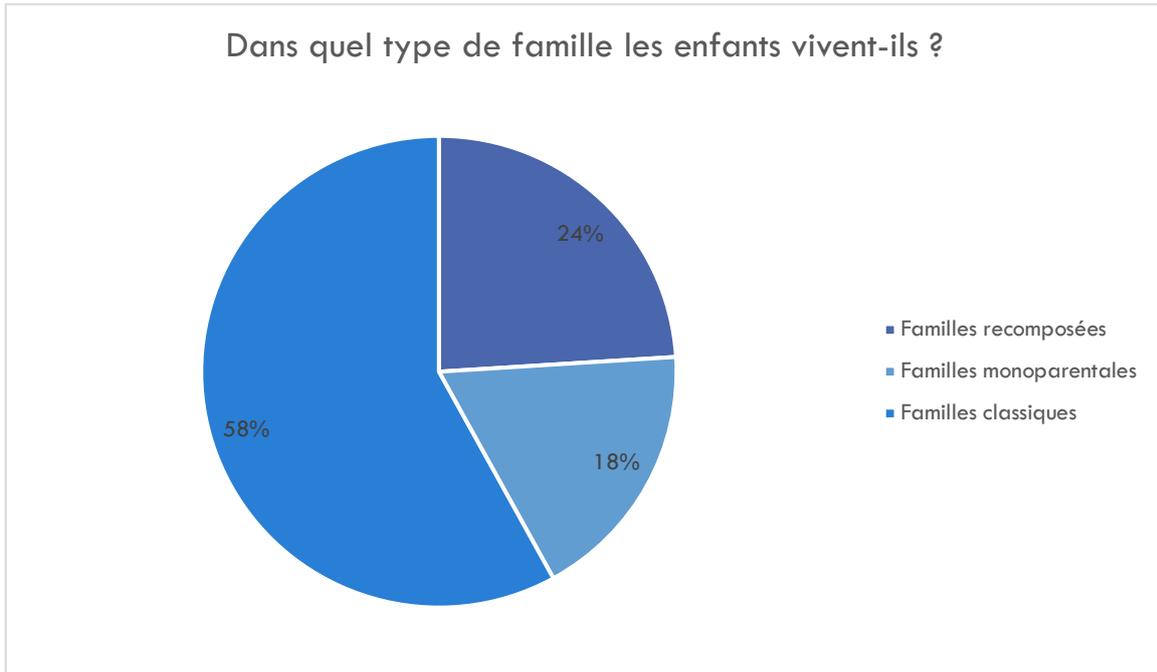
4. Es-tu étonné.e par ce graphique ? Explique.

.....

.....

.....

.....



Source : La Ligue des familles, www.laligue.be

1. Quelles sont les différences entre les types de familles reprises dans ce graphique ?

.....

.....

.....

2. Compare ces chiffres avec ceux de la **page 7**. La classe reflète-t-elle la moyenne belge ?

.....

.....

.....

3. Compare ces données avec celles du graphique précédent. Quels sont les possibles liens entre les différentes données ?

.....

.....

.....

.....

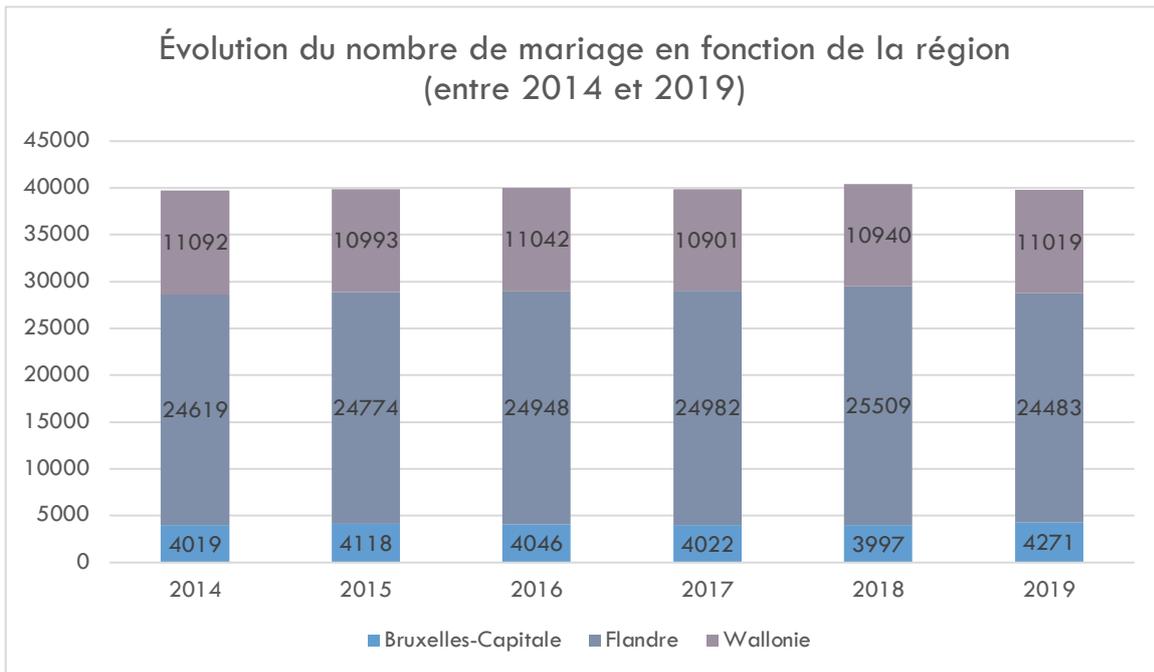
4. Pourquoi dans ce graphique-ci nous apprenons qu'il y a 18% de familles monoparentales alors que le graphique précédent présente une situation où il n'y a que 12% de familles monoparentale ?

.....

.....

.....

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MARIAGE ET DE DIVORCE EN BELGIQUE



1. Que représente ce graphique ?

.....

.....

.....

2. Que peux-tu dire de ces données ?

.....

.....

.....

3. Combien de mariages ont été prononcés en Belgique en 2019 ?

.....

4. Es-tu étonné.e par ces données ? Explique.

.....

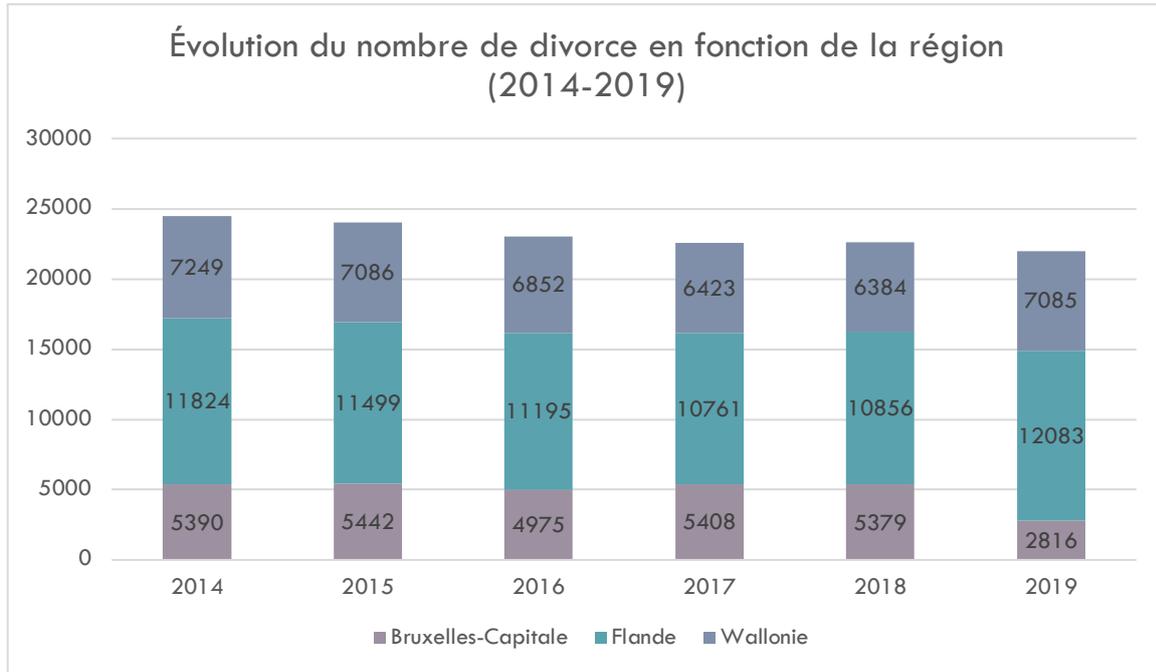
.....

5. Comment expliquer la différence entre les régions ?

.....

.....

.....



1. Que peux-tu dire de ces données ?

.....

.....

.....

2. Es-tu étonné.e par ces données ? Explique.

.....

.....

3. Comment comparer ces données avec celles du mariage ?

.....

.....

.....

CONCLUSION : LA SITUATION DES FAMILLES EN BELGIQUE

D'après ce que tu as pu lire ou observer, quelles conclusions peux-tu tirer sur la situation des familles en Belgique ?

.....

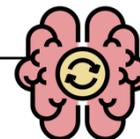
.....

.....

De quoi as-tu encore besoin pour continuer ton enquête ?

.....

STOP SYNTHÈSE



Dans les pages qui précèdent, nous avons pu observer qu'il existe **différents modèles familiaux**. Voici les noms de ces modèles, définis chacun d'eux.

- La famille « nucléaire » :
-
- La famille « recomposée » :
-
- La famille « monoparentale » :
-

Il est possible que le modèle d'une famille évolue dans le temps, ainsi une famille nucléaire peut devenir monoparentale ou recomposée.

S'IMMISER DANS DES FAMILLES (TÉMOIGNAGES)

Lis les témoignages suivants et identifie les **difficultés** que peuvent rencontrer les couples pour avoir des enfants dans les différentes situations proposées.

Doc. 1.

« Il y a 3 ans, j'ai rencontré un homme sur internet. Il vivait en région parisienne et moi à Marseille. Il était en instance de divorce et père de trois enfants, moi, je vivais dans un studio et j'étais célibataire, jamais mariée, pas d'enfants. Après un an de relation chacun chez soi, on s'est installés ensemble.

Avec ses enfants, le contact a été excellent dès le début. Ils ont 10 (garçon), 6 et 4 ans (filles) aujourd'hui. On s'entend très bien, et j'ai une relation privilégiée avec la petite dernière, qui a été conçue alors que le couple battait de l'aile. Du coup, son père a eu un peu tendance à la rejeter au départ et je me suis employée à les rapprocher. Aujourd'hui, tout le monde s'entend bien. Nous avons les enfants un week-end sur deux et la moitié des vacances. Cela n'a pas été évident pour moi de passer de la vie de célibataire à la vie de famille, mais on s'y fait. Le plus difficile, ce sont les relations de mon compagnon avec son ex-femme, qui peut faire des crises pour n'importe quoi.

Aujourd'hui, je voudrais des enfants à moi, mais mon ami n'en a pas vraiment le désir. Il acceptera si notre situation financière se stabilise. Même s'il ne le fait pas par désir profond, ce que j'aurais souhaité, il le fait par amour pour moi, et c'est déjà pas mal ! Et je sais qu'il aimera ses futurs enfants comme ceux qu'il a déjà. » - Géraldine, 30 ans

Source : Cornet J. & all., *Pratique des sciences sociales*, Tome 1, 2021², Erasme, RESBO, Bouge, p. 96

Doc. 2.

« Nous sommes une famille recomposée depuis 3 ans. J'ai 48 ans et un fils de 18 ans. Mon mari a 44 ans et une fille de 14 ans. Les enfants entre eux s'entendent très bien. Là où le bât blesse c'est entre ma belle-fille et moi. C'est une vraie catastrophe. Elle ne m'accepte pas et est très jalouse. De mon côté, au fil du temps, ayant appris tout ce qu'elle raconte à mon sujet, j'ai du mal à la supporter. L'ambiance est glaciale quand elle est à la maison. Heureusement elle est interne et ne rentre que le week-end. » - Marie, 48 ans.

Source : Cornet J. & all., *Pratique des sciences sociales*, Tome 1, 2021², Erasme, RESBO, Bouge, p. 96

Doc. 3.

« Nous sommes Johnny et Emmanuel, nous avons 40 ans et habitons Bordeaux. Après 17 ans de vie commune, nous sommes désormais les très heureux papas d'une petite fille de 18 mois que nous avons adoptée en 2019.

Moi, Emmanuel, j'avais fait le « deuil de l'enfant » quand j'ai eu pleinement assumé mon homosexualité à l'âge de 20 ans. Ça allait de paire, on ne pouvait pas être homo et parent à la fois. Johnny, lui, m'a toujours dit que sa vie ne serait jamais pleinement accomplie sans être parent. Qu'un enfant serait la seule chose qui pourrait lui donner du sens, car il pourrait transmettre son histoire, sa culture, son savoir et le faire grandir.

En 2013, quand la loi pour le mariage pour tous a été adoptée, il est devenu évident pour Johnny qu'il fallait entamer une procédure d'adoption, a priori à l'étranger. N'étant pas sensible à ce projet de parentalité, je l'ai laissé entamer les démarches en septembre 2013, sans croire que cela pourrait aboutir un jour, ou en tout cas pas dans l'immédiat.

Puis nous avons assisté ensemble à la première réunion d'information organisée par le Département. Réunion « choc » : l'adoption est un parcours difficile et toutes les histoires ne finissent pas forcément bien... Nous avons surtout retenu que l'adoption consiste à trouver une famille à un enfant et non l'inverse. Ce point a définitivement modifié notre état d'esprit sur cette procédure longue et qui peut paraître inquisitrice.

Malgré la dureté des informations qui nous ont été données, j'ai commencé à y croire, à me projeter, mais avec toute la retenue nécessaire à ce genre de projet. En approfondissant nos recherches, il est apparu que l'adoption serait plus « facile » en France qu'à l'étranger. Nous avons donc entamé la procédure d'agrément pour l'accueil d'un enfant pupille¹. »

Source : <https://www.apgl.fr/homoparentalites/item/603-adoption-france-pupille-gironde> consulté en septembre 2021

¹ Enfant orphelin (historiquement un pupille de l'État en France est un enfant qui a perdu un parent à la Guerre)



Témoignage Difficultés soulevées

<i>Géraldine</i>	
<i>Marie</i>	
<i>Johnny et Emmanuel</i>	

ADOPTER EN BELGIQUE, LE PARCOURS DU COMBATTANT ?

Tu as pu constater qu'en France il pouvait être compliqué d'adopter un enfant. Est-ce pareil pour tous les couples ou est-ce lié à l'orientation sexuelle ? Qu'en est-il en Belgique ?

POURQUOI ADOPTER ?

Observe le portrait des parents de Maéline :



1. Quelles sont les raisons qui ont poussé le couple à adopter Maéline ?

.....
.....
.....
.....

2. Quelles sont les craintes évoquées par la famille ?

.....
.....
.....
.....

3. Comment le père a-t-il finalement changé d'avis ?

.....
.....

COMMENT ADOPTER ? – TRAVAIL DE RECHERCHE



Situation :

Tu es engagé dans un service d'assistance sociale en tant qu'étudiant depuis quelques semaines. Un couple se présente devant toi et te fait part de son souhait d'adopter un enfant et te questionne sur la procédure d'adoption.

Ton responsable a une entière confiance en toi et te propose de faire les recherches adéquates qui te permettront de donner une réponse complète au couple.

Tâche :

En fonction du couple qui te sera attribué et de leurs désirs, effectues des recherches afin de leur expliquer la **démarche** à suivre pour réaliser leur rêve ainsi que les **difficultés qu'ils risquent de rencontrer** et s'il existe d'autres manière d'avoir un enfant. Il est possible que certaines familles ne remplissent pas les conditions minimales pour adopter, précise alors quelles sont les conditions à remplir.

Outils & Contraintes :

- ➔ Tu disposes d'un dossier documentaire pour réaliser tes recherches,
- ➔ Tu ne reverras plus le couple, rédiges donc un **courrier** qui répond aux questions qu'ils se posent,
- ➔ Ton responsable² peut t'aider en te donnant des bases juridiques qui se retrouveront dans ton courrier de réponse,
- ➔ Présente l'ensemble de la démarche de manière claire et concise, ton courrier ne peut pas dépasser une page A4.

² Le professeur

Présentation des couples/situations :

Un tirage au sort effectué par ton professeur déterminera la situation sur laquelle tu travailleras.

Couple 1 : Juliette et Thomas

Juliette (24 ans) et Thomas (26 ans) ne peuvent pas avoir d'enfant naturel, car Juliette a la maladie de l'endométriase et a été contrainte de ligaturer ses trompes pour raison médicale. Cependant ce jeune couple a toujours désiré un enfant et ce serait un drame s'ils ne pouvaient jamais connaître la sensation d'être parents. Les deux jeunes sont travailleurs, Thomas est engagé au Luxembourg dans une banque et Juliette est employée dans une agence immobilière avec un contrat à durée indéterminée.

Couple 2 : Etienne et Michelle

Etienne a rencontré sa compagne à sa sortie de prison, il avait alors 54 ans. Michelle, alors âgée de 56 ans, était déjà ménopausée et ne pouvait donc plus avoir d'enfants. Pourtant Etienne a toujours rêvé de devenir père, mais en 2000 il a été reconnu coupable de coups et blessures ayant entraînés la mort sans intention de la donner et a été condamné à 15 ans de prison ferme. Michelle n'est pas opposée à devenir mère, mais vu son âge, l'adoption leur semble être la seule solution possible.

Couple 3 : Luc et Antoine

Ces deux garçons de 27 et 28 ans rêvent d'être pères, mais étant homosexuel il leur est impossible d'être naturellement parent. Ils sont tous les deux des enseignants nommés.

Couple 4 : Mathias et Éléonore

Ce couple désire un enfant, mais par conviction personnelle Éléonore (26 ans) refuse de porter son enfant, car elle estime qu'il y a trop d'enfants malheureux dans d'autres pays. Elle souhaite donc absolument adopter une petite indienne ce qui ne dérange pas Mathias (26 ans).

Une autre situation : Laurent

Laurent (28 ans) est célibataire depuis un long moment, il rêve de devenir père mais il s'approche de la trentaine et refuse d'attendre de rencontrer la personne idéale avant d'avoir un enfant. Puisque le destin n'a encore mit personne sur sa route, il décide d'adopter seul un enfant. Laurent travaille depuis 10 ans et n'a aucune difficulté financière.

Un petit conseil : utilise la grille d'évaluation que ton professeur va te distribuer avant de rendre la version définitive de ton travail.

Bon travail !

LA FAMILLE HOMOPARENTALE – UNE DIFFICULTÉ POUR LES ENFANTS ?

INTRODUCTION

Écoute la chanson de Hoshi *Amour censure* :



1. De quoi parle cette chanson ?

.....

.....

2. Dans le clip tu peux voir une série de manifestation, à quoi te font-elles penser ?

.....

.....

3. À la fin de la chanson, quels sont les arguments donnés par des voix off en défaveur du message principal de la vidéo ?

.....

.....

.....

LES FAMILLES HOMOPARENTALES EN CHIFFRES

1. CONSTATER

À l'aide des tableaux suivants, que peux-tu dire par rapport au nombre de familles homoparentales en Wallonie entre 2015 et 2017³ ?

Tableau 1 :

Nombre de projets soumis pour candidature en 2015, 2016 et 2017

	2015	2016	2017
Couples hétérosexuels	44	85	81
Couples homosexuels	28	28	40
Célibataires	2	7	8
TOTAL	74	120	129

Tableau 2 :

Nombre d'apparetements
enfants placés chez les candidats adoptants en 2015, 2016 et 2017

	2015	2016	2017
Candidats adoptants en couples hétérosexuels	25	19	14
Candidats adoptants en couples homosexuels	2	5	3

Source des tableaux : ONE, *L'ONE en chiffres – Rapport d'activité*, FWB, 2017

³ Données les plus récentes disponibles

les couples hétérosexuels et homosexuels sur un pied d'égalité, comme il l'avait fait auparavant pour les couples mariés et ceux qui vivent en concubinage.

Il était donc normal et logique de poursuivre sur cette voie en permettant aux couples de même sexe d'élever leurs enfants avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les couples de sexe différent.

La loi met surtout un terme à l'hypocrisie. On sait en effet que l'homoparentalité existe depuis longtemps :

1er cas : La coparentalité

Un des membres du couple homosexuel conçoit un enfant avec une personne de sexe opposé, sans recourir à l'insémination artificielle.

En pareil cas, soit les parents biologiques assument ensemble leur parentalité sociale en partenariat avec leurs conjoints respectifs, soit l'un des parents biologiques s'efface pour laisser à l'autre le soin d'élever l'enfant avec son propre conjoint. Dans la première hypothèse, la situation est assez proche de celle d'une famille recomposée. Dans la seconde, l'un des parents biologiques laisse la place à un parent social qui est le concubin de l'autre parent biologique.

Dans tous les cas, le parent social non biologique n'est pas légalement reconnu, ce qui crée une insécurité juridique, tant pour lui que pour l'enfant.

Quid lorsqu'il y a séparation au sein du couple homosexuel ? L'enfant doit-il couper les ponts avec le parent qui l'a élevé pendant plusieurs années ?

Quid lorsqu'il s'agit de prendre une décision importante qui relève de l'autorité parentale (exemple : le choix de l'école) ? Est-il normal que ce soit le seul parent biologique qui prenne ces décisions ?

Qui en cas de décès du parent légal ?

L'absence d'établissement de la filiation à l'égard du conjoint homosexuel n'est assurément pas conforme à l'intérêt prépondérant de l'enfant qui a le droit de bénéficier de la même protection que s'il était élevé au sein d'un couple hétérosexuel.

Ce qui compte, ce n'est pas tellement le lien biologique mais bien le lien affectif !

2ème cas : La procréation médicalement assistée

Une femme peut parfaitement avoir un enfant sans avoir une relation sexuelle avec un homme. Elle peut ensuite élever son enfant avec sa compagne mais on se retrouve alors dans le même cas de figure que celui que nous avons évoqué plus haut : le parent social n'a aucun droit à l'égard de cet enfant. Il n'est pas légalement reconnu comme parent, ce qui pose problème en cas de séparation ou de décès de la mère biologique.

3ème cas : L'adoption

On sait qu'un couple hétérosexuel a toujours la possibilité d'adopter conjointement un enfant. La filiation est alors reconnue à l'égard de chaque membre de ce couple.

Avant l'adoption de la loi du 18 mai 2006, il était par contre impossible pour une couple de même sexe d'adopter un enfant. En pratique, l'un des membres de ce couple adoptait en tant

que célibataire. On retrouve alors les mêmes problèmes que ceux que nous évoquions en examinant les cas de coparentalité ou procréation médicalement assistée : le membre du couple qui n'a pas adopté l'enfant n'a aucun droit à l'égard de celui-ci. Il ou elle est à la merci de son compagnon ou de sa compagne.

Bref, il y a longtemps que les couples homosexuels élèvent leurs enfants mais, légalement, le lien de filiation n'est établi qu'à l'égard de l'un des parents sociaux, ce qui engendre une insécurité juridique peu conforme à l'intérêt de l'enfant.

C'est précisément pour rétablir l'équilibre entre les parents homosexuels, mettre fin à la discrimination par rapport aux couples hétérosexuels et protéger les enfants élevés par des personnes de même sexe que le législateur s'est résolu à suivre l'évolution de la société en adoptant la loi du 18 mai 2006.

Désormais, il est possible pour un couple ayant le même sexe de procéder à l'adoption simultanée d'un enfant. Celui-ci portera alors le nom de l'un des adoptants, à charge pour ceux-ci de s'entendre sur ce choix.

De même, il est possible pour un homme ou une femme d'adopter l'enfant ou l'enfant adoptif de son conjoint de même sexe. Ici aussi, l'enfant portera le nom qui aura été choisi par ses parents.

On ne peut que se féliciter de l'adoption de cette loi, que l'on soit pour ou contre l'homoparentalité, dès lors qu'elle est parfaitement conforme à l'intérêt des enfants élevés par les couples homosexuels. Il ne s'agit pas d'encourager l'homoparentalité mais bien de permettre aux enfants élevés par des parents de même sexe de disposer des mêmes droits, de la même protection, que ceux qui sont issus d'un couple classique.

Elle ne règle cependant pas tous les problèmes.

Les enfants pouvant être adoptés en Belgique ne sont effectivement pas très nombreux. Il y a beaucoup de personnes intéressées par l'adoption mais peu d'élus.

Les couples se tournent aujourd'hui plus volontiers vers l'étranger. Nombreux sont cependant les pays qui n'autorisent pas l'adoption par les couples homosexuels et qui ne permettront dès lors pas à ceux-ci d'adopter un enfant, même si la loi belge les autorise à le faire.

Conclusion

Si, en théorie, l'adoption est légalement possible dans notre pays pour un couple composé de personnes de même sexe, il faut tout de même bien admettre que, en pratique, cela reste encore illusoire pour les nombreux couples homosexuels qui seraient tentés par l'adoption internationale ...

Source : Smets T., *Nouvelle loi sur l'adoption par des couples homosexuels*, Texte de doctrine, publié le 28 juin 2006 sur le portail du droit belge, en ligne <http://www.droitbelge.be/>, consulté le 18 septembre 2021 à l'adresse http://www.droitbelge.be/news_detail.asp?id=339

Tu trouveras le texte de loi en **annexe**.

ANALYSE DE L'ARTICLE

1. Qu'apprends-tu dans cet article ?

.....
.....
.....

2. Quel texte légal a été modifié ?

.....

3. Selon l'auteur, l'homoparentalité existait déjà avant ce texte de loi. Comment était-ce possible ?

.....
.....
.....

ANALYSE DE LA LOI

1. Où peut-on trouver la loi ?

.....

2. Quelles sont les différentes informations qu'on peut trouver sur la page de garde ?

The image shows the front cover of the Belgian State Gazette (Moniteur Belge) in French. The cover is divided into two main columns. The left column contains the title 'BELGISCH STAATSBLAD' and the right column contains 'MONITEUR BELGE'. Below the titles, there is a central coat of arms. To the left of the coat of arms, there is text in Dutch: 'Publicatie overeenkomstig artikelen 472 tot 478 van de programawet van 24 december 2002, gewijzigd door de artikelen 4 tot en met 8 van de wet houdende diverse bepalingen van 20 juli 2005.' Below this is the website 'www.staatsblad.be' and contact information for the publisher. To the right of the coat of arms, there is text in French: 'Publication conforme aux articles 472 à 478 de la loi-programme du 24 décembre 2002, modifiés par les articles 4 à 8 de la loi portant des dispositions diverses du 20 juillet 2005.' Below this is the website 'www.moniteur.be' and contact information for the publisher. At the bottom, there are two sections: 'INHOUD' (Contents) and 'SOMMAIRE' (Summary), both listing 'Lois, décrets, ordonnances et règlements' (Laws, decrees, ordinances and regulations). The cover also includes the issue number 'N. 195', the date 'DINSdag 20 JUNI 2006' and 'MARDI 20 JUNI 2006', and the edition 'TWEDEDE EDITIE' and 'DEUXIEME EDITION'. There are five empty rectangular boxes on the right side of the cover, with arrows pointing to various parts of the cover: the top box points to the title 'MONITEUR BELGE', the second box points to the French publication information, the third box points to the website 'www.moniteur.be', the fourth box points to the French contact information, and the fifth box points to the 'SOMMAIRE' section. There is also one empty rectangular box at the bottom center, with an arrow pointing to the 'SOMMAIRE' section.

3. Pourquoi le texte est-il en néerlandais et en français ?

.....
.....
.....

4. Qui sont les personnes qui ont signé la loi du **18 mai 2006** ?

.....
.....

5. Pourquoi la loi commence-t-elle par « Albert II, Roi des Belges. À tous, présents et à venir, Salut. » ?

.....
.....
.....
.....

6. La loi a été votée le 18 mai 2006 et paraît au moniteur belge le 20 juin 2006. Pourquoi cette différence de date ? Quelle date retiendrons-nous pour parler de la loi ? Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

7. Quels sont les effets de cette loi ?

.....
.....
.....

Pour aller plus loin...

Quelle est la différence entre une loi et un arrêté royal ?

.....
.....
.....

LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT DOIT PRIMER !

Lis l'article suivant :

Avoir un papa et une maman est-il essentiel au développement de l'enfant?

Pour être équilibré, un enfant doit-il avoir un papa et une maman? La famille se réinvente et de nouveaux challenges émergent pour les nouvelles générations de parents.

Certains considèrent ce facteur comme irréaliste et s'appuient sur des études scientifiques prouvant que des enfants vivant dans un couple homosexuel s'en sortent tout aussi bien que ceux issus de couples hétérosexuels.

Qui, de nos jours, affirme qu'avoir un papa et une maman est impératif se voit souvent attribuer une étiquette de conservateur.

Une chose est certaine : les parents hétérosexuels ne font pas de meilleurs parents que les homosexuels. Peut-être est-ce même le contraire: le choix conscient d'être parent et de prodiguer consciemment une éducation n'est pas une exclusivité réservée aux couples hétérosexuels. Le débat d'ailleurs ne concerne généralement pas ce facteur-ci.

AVOIR UN PAPA ET UNE MAMAN, UNE CONDITION ABSOLUE POUR L'ÉQUILIBRE DE L'ENFANT?

Ce qui fait plus souvent l'**objet du débat** sont les aspects psychologiques : il existe en effet grand nombre d'experts en psychologie du développement pour lesquels un enfant, d'un point de vue pédagogique, a besoin d'un papa et d'une maman. Dans le domaine de la **psychologie du développement**, on distingue différentes étapes dans le processus d'émancipation d'un enfant (l'évolution progressive d'un enfant dépendant vers un adulte indépendant).

D'après cet article,

- 1. Quels sont les rôles des parents par rapport à leurs enfants ?

.....

.....

· La première phase est celle de **la fusion** entre l'enfant et sa mère dont il est totalement dépendant.

· La phase intermédiaire concerne **l'éducation** prodiguée par les parents afin de guider l'enfant pas à pas vers son indépendance (il existe également des parents qui échouent dans cette phase).

· La dernière phase est celle de **l'âge adulte**, où l'on se débarrasse des ses peurs et incertitudes existentielles et où l'on trace les grandes lignes de sa vie.

LES PAPAS ONT UN RÔLE AUSSI IMPORTANT QUE LES MAMANS

Beaucoup de psychologues considèrent crucial le rôle du père dans cette évolution. On pourrait dire que le papa représente le côté inverse de la maman, celui qui présente un autre modèle à l'enfant, à savoir celui de l'indépendance vis-à-vis de la figure maternelle.

Bien entendu, il est possible d'émettre certaines objections sur le sujet: entendrait-on que les couples homosexuels ou les familles monoparentales sont inaptes à proposer ce double modèle à l'enfant?

Le sujet a nourri et continue à nourrir le débat.

Et vous? quel type de famille allez-vous construire?

2. Quels sont les besoins des enfants dans leur développement personnel ?

.....
.....

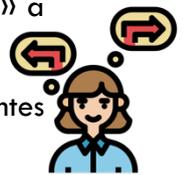
3. Ces besoins peuvent-ils être rencontrés dans une famille *homoparentale* ? Comment ?

.....
.....
.....
.....

ENTRE LES TRADITIONS ET L'ÉVOLUTION

Comme tu as pu le découvrir depuis le début de cette séquence, la famille « traditionnelle » a beaucoup évolué.

Identifie et **explique** un axe de tension qui a pu être mis en lumière au travers des différentes lectures proposées.



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Complète le tableau suivant en indiquant les différents **acteurs**, leurs **enjeux** et leurs **actions** dans la problématique qui nous concerne.

Acteur	Enjeu(x)	Action(s)

RETOUR SUR LA **FETA**



Fait



Expertise



Témoignage



Acteurs/actions

